

Date de convocation :  
14 septembre 2023

Date d'affichage :  
14 septembre 2023

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. LECUYER Damien - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme REGNIER Aurélia) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. LECUYER Damien) - M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAUT Damien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**40 - 2023**  
**RACCORDEMENT**  
**D'UN**  
**LOTISSEMENT**  
**POUR 7 LOTS + 1**  
**SG PARTIE**  
**ECLAIRAGE**  
**PUBLIC ET**  
**TÉLÉCOM -**  
**TORTUES ROYES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

**Raccordement d'un lotissement pour 7 lots + 1 SG, Partie Eclairage public et télécom - Tortues Royes**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de :  
**24 161,60 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- 1) d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public ;
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Damien THIRAUT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.